

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00294

**INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES POUR LA ZONE À FAIBLES
EMISSIONS MOBILITÉ - DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS VERT AUPRÈS
DES SERVICES DE L'ÉTAT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122
Nombre de présents : 79
Nombre de pouvoirs : 27
Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU,
Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D202400294I0

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES POUR LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE - DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS VERT AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT

Par délibération du 02 décembre 2021, Saint-Etienne Métropole a acté la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur une partie de son territoire, dispositif par ailleurs depuis imposé par la Loi Climat et résilience du 24 août 2021 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants dont Saint-Etienne Métropole.

Les ZFE constituent en effet un outil pertinent pour répondre à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain dense. Leur principe repose sur l'interdiction d'accès et de stationnement sur un territoire donné, pour des véhicules polluants qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions ou d'équipement et qui ont donc un impact nocif sur la santé des résidents. En France, ce dispositif se base sur les certificats Crit'Air. Non classé et Crit'Air 5 qualifient les véhicules les plus polluants, et Crit'Air 0 ou vert les véhicules les moins émissifs.

Bien qu'en place depuis le 31 janvier 2022, la ZFE-m de Saint-Etienne Métropole va connaître une importante évolution début 2025, avec d'une part l'adoption d'un nouveau périmètre, permettant d'englober au moins 50 % de la population, comme l'impose la loi Climat et Résilience, et d'autre part, la mise en place de la 2^{ème} étape de la ZFE, avec l'extension des restrictions des véhicules lourds et utilitaires légers classés Crit'Air 5 et Crit'Air 4. Pour rappel, le fonds air véhicule, disponible jusque fin 2025, permet d'aider TPE et PME au renouvellement de leurs véhicules concernés par la ZFE, jusqu'à 25 000 € par véhicule et jusqu'à 5 véhicules par structure.

Aussi, l'enjeu de faire connaître ce nouveau périmètre et ces nouvelles restrictions est fort pour les professionnels du territoire concernés, et le plus en amont possible d'éventuels contrôles pouvant déboucher sur des sanctions (jusqu'à 135 € d'amende pour les poids-lourds).

C'est pourquoi Saint-Etienne Métropole se propose de déployer un parc de radars pédagogiques. Equipés de caméra LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculations), ces radars interrogeront le fichier national des plaques d'immatriculations (SIV) pour en déduire les vignettes Crit'Air des véhicules rencontrés, et ainsi afficher un message de sensibilisation. Ces opérations seront mises en œuvre de manière à respecter en tout point les obligations en matière de réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD) et aux recommandations de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

Ces radars pédagogiques permettront ainsi :

- de rendre plus visible le périmètre de la ZFE, qui bien que matérialisé par des panneaux de signalisation, n'est pas forcément compris et connu de tous. Les radars auront ainsi vocation à être installés sur quelques-uns des grands axes de circulation d'entrée dans le périmètre de la ZFE-m ;
- d'apporter une information et sensibilisation personnalisée et instantanée aux conducteurs des véhicules entrant dans le périmètre de la ZFE-m, à chacun de leur passage, en leur indiquant si la circulation de leur véhicule est interdite ou autorisée, et le cas échéant, jusqu'à quelle date ;
- de communiquer sur les aides mises à disposition par Saint-Etienne Métropole, ou sur d'éventuelles alertes pollution et sur les mesures associées (réduction de la vitesse maximale de circulation autorisée, gratuité des transports en commun, etc.).

Les premières estimations permettent d'envisager le déploiement d'un parc de 5 radars sur la Métropole, ce qui constituerait une première en France, pour un coût maximal de 200 000 € TTC.

L'opération est éligible au « Fonds Vert » de l'Etat, qui sera sollicité pour participer à hauteur de 80 % des dépenses engagées par Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la démarche de déploiement de radars pédagogiques ZFE-m sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager ladite démarche de déploiement de radars pédagogiques ZFE-m sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter le financement de l'opération par le « Fonds Vert » de l'Etat à hauteur de 80 % ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération 259, destination ZFE et article 21535 du budget d'investissement de l'exercice 2024 ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées à l'opération 259, destination ZFE et article 1311 du budget d'investissement de l'exercice 2024.**

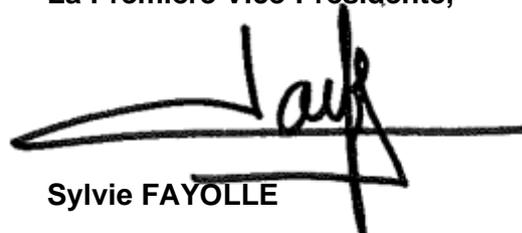
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

